

Moniteur Sportif de Natation

pour les titulaires
BPJEPS AAN



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau 4. Le Moniteur sportif de natation est un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification "moniteur sportif de natation" dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraîneur de niveau régional, la FFN détenant le monopole de la compétence d'entraînement dans les différentes disciplines sportives dont la fédération est la seule à avoir reçu la délégation du Ministère des Sports.

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation. Le parcours de formation proposée présente un parcours partiel. Le stagiaire peut valider les blocs de compétence Bloc 4 et Bloc 5.

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme d'État homologué de niveau 4 (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 39098

2. Code Rome : G1204

3. Code NSF 335 animation sportive, culturelle et de Loisirs.

4. Formacodes : 15436 : Éducation sportive / 15491 : Natation.

5. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

6. Textes réglementaires en vigueur : [Décision du 31 mai 2024 portant enregistrement dans le répertoire national des certifications professionnelles et dans le répertoire spécifique.](#)

Le texte de référence du 30 mai 2024 est le règlement général du Moniteur Sportif de Natation de la Fédération française de natation reconnu par le Ministère de tutelle et reconnu comme Titre à Finalité Professionnelle (TFP) par France Compétences. Le Moniteur Sportif de Natation est un titre à finalité professionnelle inscrit au Répertoire National de Certification Professionnelle. Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

METIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation est un diplôme pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

Les activités du Moniteur Sportif de Natation répondent à deux besoins principaux, liés à l'environnement et aux structures dans lequel intervient son titulaire :

- Encadrer en sécurité différents groupes au sein de la structure allant de l'École de Natation à l'entraînement d'une pratique compétitive de niveau régional
- S'impliquer dans la promotion des activités et des services de la structure



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables à l'entrée en formation

2-Test de sécurité

3-Positionnement

4-Entrée en formation

5-PRMSP

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

- avoir 16 ans minimum ;
 - être licencié à la Fédération française de natation ;
 - être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue ;
 - attester de la compétence à satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous) ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis ;
 - avoir réalisé une performance lors d'une compétition officielle dans la discipline choisie pour la formation : une extraction de la base de données fédérale est à fournir ;
- ou
- être titulaire d'un Brevet Fédéral de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ;
- ou
- fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

2- Test de sécurité/ Grille de performance

Le test de sécurité :

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants :

- Être titulaire au minimum du Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue (ils devront l'être au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle) ;
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50m (ils devront satisfaire au test de sécurité au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle) ;
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique personnelle dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire d'un Brevet fédéral à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Clôture des inscriptions : 10 septembre 2025

Pour CANDIDATER au MSN de l'ERFAN CVL, vous pouvez trouver le dossier d'inscription sur le site de l'ERFAN :

<https://www.erfancentre.com/en-savoir-plus/moniteur-sportif-de-natation-76826>

Les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN CVL complet avec toutes les pièces demandées.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

Pièces à fournir pour s'inscrire à la formation complète « Moniteur Sportif de Natation » :

1. Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation
2. Une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE 1) ou son équivalent
3. Si besoin d'une copie de l'attestation de formation continue du PSE 1
4. Une attestation du Directeur Technique National de la natation justifiant du niveau de pratique personnelle de niveau régional au moins, ou une copie du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ou un justificatif permettant d'attester de deux années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

3- POSITIONNEMENT

Le positionnement est réalisé à partir d'un entretien se déroulant sous la responsabilité du cadre technique responsable pédagogique de l'organisme de formation. Cette analyse doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire.

Le positionnement doit permettre de :

- vérifier les aptitudes et les motivations du stagiaire à l'entrée en formation au Moniteur Sportif de Natation,
- orienter si nécessaire le stagiaire vers la formation la plus appropriée à son profil et aux conditions offertes par sa structure,
- repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du Moniteur Sportif de Natation,
- proposer au stagiaire un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés sur tout ou partie des Unités Capitalisables constitutives du MSN, et des Unités Capitalisables déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du stagiaire,
- d'orienter les stagiaires vers la valorisation des acquis de l'expérience. (VAE)

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire **4 octobre 2025**

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

4- ENTREE EN FORMATION

Le stagiaire a accepté l'offre de formation proposée lors du positionnement.

Dates de la formation natation course: du 4 octobre 2025 au 30 juin 2026. (Fin de la période de certification initiale et rattrapage le 30 juin 2026)

Dates de la formation natation artistique: du 4 octobre 2025 au 30 juin 2026. (Fin de la période de certification initiale et rattrapage le 30 juin 2026)

5- PRE REQUIS A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (PRMSP)

Avant de débiter en autonomie le stage en situation professionnelle, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie. Tant que le stagiaire n'a pas acquis ces compétences minimales il ne peut être qu'observateur sur son stage en situation professionnelle. Par conséquent, il ne peut pas être autonome sur son groupe. Avant la validation institutionnelle des prérequis à la mise en situation professionnelle, le tuteur est seul responsable de son groupe. Le niveau

d'exigence à la mise en situation professionnelle correspond à la capacité du stagiaire à encadrer l'activité tout en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers et à sa capacité à présenter les principes généraux du programme sportif de la discipline qu'il a choisi pour la formation.

Date PRMSP Epreuve 1 : dispense pour les BF2 et BPJEPS AAN



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement au sein d'un club FFN
2. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques et de la natation en club de la FFN
3. Accompagner des athlètes vers une pratique compétitive de niveau régional minimum
4. Renforcer votre niveau technique
5. Préparer votre métier d'entraîneur en club

LES COMPETENCES VISÉES- PARCOURS PARTIEL

1. Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale
2. Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

LE PROGRAMME

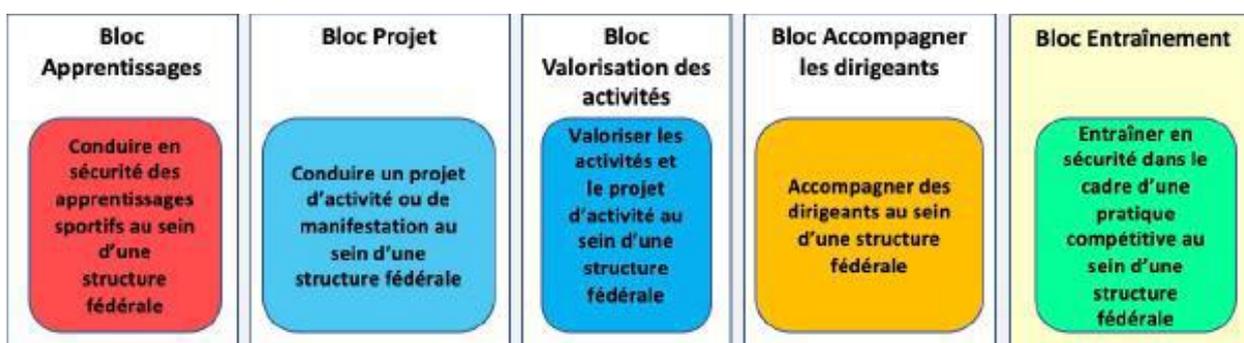
Seront abordées tout au long de cette formation, les blocs 4 et 5 de la formation avec les contenus suivants :

Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

- A1 - Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
- A2 - Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté
- A1 – Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
- A2 – Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
- A3 – Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions

Bloc 5 – Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

- A1 – Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
- A2 – Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
- A3 – Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par la Fédération Française de Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES NATATION COURSE et NATATION ARTISTIQUE

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 4 octobre 2025 au 30 juin 2026	8 mois	Le 10 septembre 2025	4 octobre 2025

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du début octobre 2025 au fin juin 2026 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties du début octobre 2025 à fin juin 2026. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour de modules lors des vacances scolaires (stage régional), les weekends et quelques journées en centre, le mercredi, le jeudi ou le vendredi selon le planning de la formation. Le stagiaire est libre d'organiser ces heures de stage autour des temps de formation en centre. Le stagiaire aura aussi des temps de formation en FOAD avec des périodes identifiées en fonction des UC capitalisables identifiées dans son parcours.

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRE DE FORMATION

Volume horaire total	256 HEURES NATATION COURSE	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	146 Heures
	Dont FOAD	5 Heures
	En structure	110 Heures
		256 heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
Bloc 1- Conduire en sécurité des apprentissages sportif au sein d'une structure fédérale	2 h	0 h	0 h
Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale	43 h	5 h	20 h
Bloc 5 - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	96 h	0 h	90 h
Total général	141 heures	5 heures	110 heures

Dates de formation en centre MSN Natation course

4, 11, 27, 28, 29, 30, 31 octobre 2025 – 3, 10, 13, 17, 20, 29 novembre 2025 – 8, 17 janvier 2026 – 4, 5 février 2026 – 30 mars 2026 – 2, 28 avril 2026 – 12 mai 2026

Dates de formation FOAD 23 janvier, 10 février 2026

Dates d'alternance en entreprise organisées en dehors du calendrier des heures en centre.

Volume horaire total	244,5 HEURES NATATION ARTISTIQUE	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	134.5 Heures
	Dont FOAD	10.5 Heures
	En structure	110 Heures
		244.5 heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
Bloc 1- Conduire en sécurité des apprentissages sportif au sein d'une structure fédérale	2 h	0 h	0 h
Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale	43 h	5 h	20 h
Bloc 5 - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	79 h	5.5 h	90 h
Total général	124 heures	10.5 heures	110 heures

Dates de formation en centre MSN Natation Artistique

4, 11, 13 octobre 2025 – 7, 8, 9, 10, 13, 24, 29 novembre 2025 – 5, 6 décembre 2025 - 12, 17, 19, 23, 24, 26 janvier 2026 – 6, 7, 10 février 2026 – 13, 14 mars 2026 – 2, 20, 28 avril 2026 – 12, 18 mai 2026

Dates de formation FOAD 3, 21 novembre, 23 janvier, 10 février, 18 mai 2026

Dates d'alternance en entreprise organisées en dehors du calendrier des heures en centre.

HORAIRES DE FORMATION

1. En centre de formation :
 - a. Face à face pédagogique : 9h- 18h en général
 - b. FOAD : heures organisées par modules de formation- BLOC 4 et 5
 - c. Stage : horaires en fonction des activités sportives ou de la logistique technique
2. En Entreprise : Les structures associatives vont fonctionner en soirée et le week-end sur la majorité des groupes et le mercredi après-midi.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 15 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Centre Val de Loire – Maison des Sports de Touraine 1 rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY

Bus : ligne 53 arrêt Dewoitine

Parking devant la maison des sports de Touraine.

LIGUE Natation Centre Val de Loire – Résidence Archimède Bureaux 11 avenue Président John Kennedy 45100 ORLEANS LA SOURCE

Tram A Arrêt l'indien

Parking à proximité

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

Dans le cadre de cette formation partielle au Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 110 heures au sein d'une structure de la Fédération française de natation. Le groupe sur lesquels se déroule le stage en situation ont pour objectif la pratique compétitive de niveau régional :

Les sportifs préparent dans leur discipline les pratiques compétitives du niveau régional. Sur ce ou ces groupes de pratiques compétitives de niveau régional, 90 heures minimum sont imposées. (BLOC 5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale)

- Un minimum de 20 heures consacré à la mission de tuteur au sein d'une structure fédérale. (BLOC 4 Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale)

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN CVL et le candidat à partir du positionnement. Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN CVL s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN CVL privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

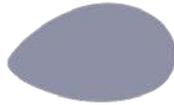
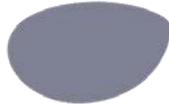
Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle). Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, interrogative, démonstrative et applicative. La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres/50 m sur la région Centre Val de Loire
2. Accessibilité handicap ERP

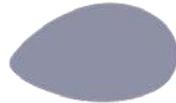
Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN CVL, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN CVL ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN CVL.
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel
3. Attestations d'assiduité signées par le stagiaire et le tuteur à l'issue de chaque période en entreprise, à présenter lors des modules de formation ou au responsable de formation
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret du stagiaire avec l'ensemble des documents pour le suivi de l'alternance (contrôle régulier tout le long de la formation)
6. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur

EPREUVES DE CERTIFICATION

Le référentiel d'évaluation des 5 blocs de compétences du Moniteur sportif de natation est élaboré avec des épreuves caractéristiques des activités du titulaire du Moniteur sportif de natation.

Le référentiel d'évaluation, détaillé dans les tableaux référentiels des 5 blocs de compétences comprend les modalités d'évaluation des différentes épreuves ainsi que les critères d'évaluation.

Le résultat de l'évaluation de chacune des compétences apparaît sous la forme "Acquis" ou "Non Acquis". Les blocs de compétences non validés imposent à l'organisme de formation partenaire (l'ERFAN) ou l'INFAN, de proposer au stagiaire un rattrapage personnalisé (complément individuel de formation). Le stagiaire doit alors se présenter à une nouvelle session de certification pour valider le ou les blocs de compétences correspondants. Un seul et unique rattrapage est possible.

L'ensemble des blocs de compétences doit être validé pour l'obtention de la certification.

Déroulé des épreuves du MSN partiel (BLOC 4 & 5)

Blocs concernés	Référentiel d'activités	Épreuves concernées & Nature de l'épreuve
BLOC 4	Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale	
	A1 – A2	1 Mise en situation reconstituée 2 Mise en situation reconstituée 3 Mise en situation réelle 4 Étude de cas support d'une production écrite
BLOC 5	Entrainer en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	
	A1 – A2 – A3	1 Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales 2 Entretien à la suite de la mise en situation 3 Présentation orale d'une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives, suivi de questions / réponses avec le jury



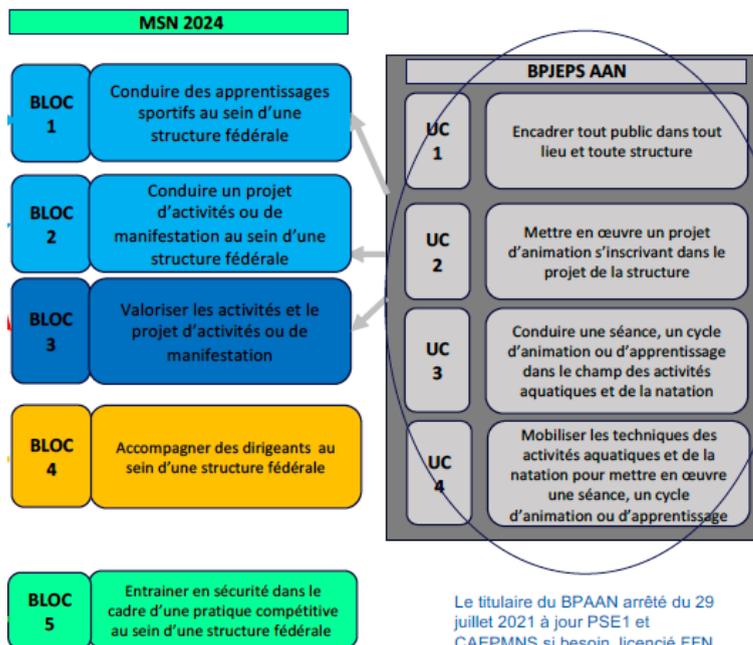
DISPENSES, ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

	Dispense du test de sécurité pour les EPEF	Dispense de l'exigence de performance pour les EPEF	Dispense du test de sécurité des EPMS	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
Dispenses								
BNSSA* à jour du maintien des acquis	X		X					
BF* du 1 ^{er} au 5 ^{ème} degré délivré par la FFN*		X	X					
Équivalences de blocs								
BPJEPSAAN* (arrêté de Juillet 2021) à jour CAEP MNS licencié au sein d'une structure fédérale + justifiant d'une année de licence au sein de la FFN *	X		X	X	X	X		
Équivalences du titre du MSN								
DEJEPS* mentions NC/NS/PL/WP				X	X	X	X	X
DESJEPS* mentions NC/NS/PL/WP				X	X	X	X	X

Tous les diplômes permettant une dispense ou une équivalence, nécessitent d'être à jour de la formation continue réglementairement prévue dans les textes régissant le diplôme.

- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMS : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- NC : mention natation course
- NS : mention natation synchronisée
- PL : mention plongeon
- WP : mention water-polo

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de cette certification professionnelle. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif, à la FFN.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la DTN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Frais de dossier	
Financement personnel					
MSN Parcours UC4 & 5 Natation Course	1540.30 € Soit 10.55€ /h	1540.30 €	/	50 € dossier	1590.30 €
MSN Parcours UC4 & 5 Natation artistique	1418.98 € Soit 10.55€ /h	1418.98 €	/	50 € dossier	1468.98 €

Le tarif indiqué est celui d'un stagiaire finançant personnellement le parcours bloc 4 et 5, c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement, renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan@natation-cvl.fr
2. par téléphone au : 02.47.40.25.46 – 06.08.21.41.28

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement

CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent administratif	JOURDAIN Magali	Tel : 02.47.40.25.46 Port : 06.08.21.41.28	Mail : erfan@natation-cvl.fr
Référent pédagogique et FOAD	DUCHATEAU Cécile	Port : 06.66.23.88.11	Mail : cecile.duchateau@natation-cvl.fr
Référent handicap	DANIGO Cédric	Port : 06.69.06.93.45	Mail : cedric.danigo@natation-cvl.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires	
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4					UC5
2018-2019*	13	70%	55%	80%	71%	100%*	3	25%	23 %	90%	
2019-2020*	8	66%	60%	44%	20%	80%*	2	0%	38%	100%	
2020-2021	Aucune session										
2021-2022	5 Nat. Course					100%	100%	0	0%	80%	90%
2022 - 2023	6 Nat.Course					100%	100%	0	0%	80%	91%
	1 Nat. Artistique					100%	100%	0	0%	100%	90%
	Certification 23.24: 8 stagiaires Natation Course Certification 24.25: 1 stagiaire Natation Course										
2023 - 2024	9 Nat.Course					88%	88%	0	30%	100%	100%
	2 Nat. Artistique					100%	100%	0	0%	100%	100%
2024 - 2025	7 Nat Course					86%	86%	0	0%	100%	100%

*TEXTE année 2016